

ANNONCES — L'Administration et les Fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces. — ANNONCES

Ministère de la guerre.

### ADJUDICATION RESTREINTE

De la fourniture de :

- 5.400 chaises ordinaires, fond paille.
- 5.400 chaises ordinaires, fond en bois rapporté ajouré.
- 244 lavabos pour salle d'escrime des officiers.
- 2.720 baquets de propreté métalliques pour locaux disciplinaires.
- 6.010 grilles gratte-pieds.
- 15.100 sceaux en tôle galvanisée pour lavage des chambres.
- 27.800 crachoirs en tôle galvanisée.
- 9.800 boîtes à ordures en tôle galvanisée.

L'adjudication publique aura lieu le 13 avril 1922, à quinze heures, dans la salle de consommation des caporaux et soldats du 104<sup>e</sup> régiment d'infanterie, caserne La Tour-Maubourg, boulevard La Tour-Maubourg, 51.

Les candidats à l'adjudication devront faire parvenir au sous-intendant du service de l'habillement à Paris, boulevard La Tour-Maubourg, n° 51 bis, pour le 30 mars 1922, leur demande d'admission à soumissionner, accompagnée des pièces régulières.

Ils devront, en outre, déposer au magasin central du campement à Billancourt (île Saint-Germain), pour le 30 mars 1922, les échantillons-types des objets qu'ils désirent fournir.

### COMPAGNIE DES ENTREPOTS ET

### MAGASINS GÉNÉRAUX DE PARIS

Société anonyme au Capital de 30 millions de francs

Le tirage annuel des obligations de l'emprunt 1893 aura lieu en séance publique, le lundi 3 avril 1922, à quatorze heures, dans la salle du conseil d'administration de la compagnie, au siège social, à Paris, 11, rue Croix-des-Petits-Champs.

Messieurs les obligataires sont informés que, conformément à la décision du conseil d'administration, ce tirage comprendra :

- 1° L'amortissement annuel prévu par le tableau d'amortissement portant sur. 504 obligations
- 2° Un amortissement supplémentaire de..... 8000 "
- Ensemble..... 8504 obligations

### DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

(Art. 1<sup>er</sup> du décret du 16 août 1901.)

Association sportive déclarée le 11 janvier 1922 dont le siège est à Villiers-le-Roux : ASSOCIATION SPORTIVE DE VILLIERS-LE-ROUX (Charente). Le but : éducation physique.

25 janvier 1922. LA GAULOISE. But: tir à la carabine. Siège: école des garçons de Saint-Quentin-les-Chardonnets (Orne).

30 janvier 1922. Déclaration ASSOCIATION AMICALE DES GRADÉS DE LA POLICE DE MARSEILLE. But: apporter appui moral et matériel de ses membres et défense des intérêts professionnels et particuliers. Siège: Marseille, brasserie Chapitre, cours Joseph-Thierry. Révisé préfecture, délivré le 10 mars 1922.

12 février 1922, déclaration de constitution, à Plogonnec (Finistère), d'une société sportive qui a pour titre JEUNESSE SPORTIVE PLOGONNISTE. Son siège social est à la mairie. Elle a pour but: la préparation militaire.

AMICALE DE CHEVRY. Objet: tir, voyages, soirées. Siège: Chevry (Loiret). Déclarée à la sous-préfecture de Montargis, le 14 février 1922.

16 février 1922. GROUPEMENT DE DÉFENSE ÉCONOMIQUE. But: enrayer les hausses illicites. Siège social: Vieux-Charmont (Doubs).

Date de la déclaration: 16 février 1922. ASSOCIATION SPORTIVE PONTOISE. Objet: pratique des exercices physiques, football association. Siège social: mairie de Pontoux-sur-Adour (Landes).

Le 20 février 1922, a été déclaré l'ŒUVRE DU VILLAGE DES ÉTUDIANTS, dont le but est d'aider à la reconstruction d'Aizy (Aisne). Le siège social est à Paris, mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement.

20 février 1922. LES DIABLINES DE JUBLAINS. Gymnastique et football.

Déclaration du 20 février 1922. CERCLE GÉRÔMOIS DE LA LIGUE FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT. Objet: contribuer à la propagation de l'instruction laïque et de l'éducation populaire. Siège: hôtel de ville de Gérardmer.

LA BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE, siégeant à Puyricard (Bouches-du-Rhône), a été déclarée le 21 février 1922. Objet: lecture, éducation.

21 février 1922. Société de pêche LE BROCHET VIVAROIS. But: repeuplement des cours d'eau, répression du braconnage. Siège: Viviers (Ardèche).

22 février 1922. ÉTOILE FÉMININE FERTOISE. Objet: éducation physique. Siège social: rue de Strasbourg, la Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne).

Déclaration du 23 février 1922. Formation d'une société ayant pour titre UNION DES ANCIENS COMBATTANTS ET DÉMOBILISÉS DE TROISSEREUX ET COMMUNES ENVIRONNANTES. But: resserrer les liens de camaraderie, de solidarité des anciens combattants, défendre leurs intérêts et ceux de leurs familles, susciter toutes œuvres d'entraide et d'assistance, honorer les morts pour la France, prêter son concours aux fêtes et cérémonies, organiser des fêtes de bienfaisance. Siège social: mairie de Troissereux (Oise). Le président: DUMESNIL.

Déclaration du 23 février 1922, n° 160934. ABEI FAMILIAL SAINT-PAUL. Siège social: 11, rue de la Cerisaie, à Paris (4<sup>e</sup>). Objet: 1° administrer, promouvoir ou subventionner toutes œuvres d'éducation, d'assistance ou de prévoyance sociales; 2° donner en location aux jeunes filles ouvrières ou employées de commerce ou d'administration un logement convenable en rapport avec leurs ressources, dans des immeubles appropriés; 3° acheter, louer, construire ou aménager tous immeubles utiles à la réalisation de l'objet social.

24 février 1922. L'ESPÉRANCE DE BRÉTIGNY-SUR-ORGE. Café de la Mairie (Seine-et-Oise). But: étude de la musique instrumentale.

CLUB SPORTIF DE RIORGES (Loire), ayant pour but la pratique des sports et dont le siège est à Riorges-aux-Canaux, café Marteau. La date de déclaration à la sous-préfecture est du 24 février 1922.

Déclaration du 24 février 1922. ASSOCIATION DES TROIS ÉTOILES DE SALBRIS, route de Souesmes (Loir-et-Cher). But: éducation populaire des jeunes filles.

Déclaration du 25 février 1922. Société de projections L'ÉCRAN, 5, Grande-Rue, Le Mans (Sarthe). Objet: instruction par projections.

25 février 1922, date de déclaration de la SOCIÉTÉ SCOLAIRE FORESTIÈRE LA PÉTRUCIENNE. Objet: développer l'enseignement mutuel des notions pratiques de sylviculture et d'arboriculture. Siège social: école publique de Peyrune-le-Roc (Aveyron).

25 février 1922. ASSOCIATION SPORTIVE DE BRON. Objet: propager et développer le goût des exercices physiques. Siège: route de Grenoble, café Quénard, à Bron.

28 février 1922. AMICALE BOULE DIJONNAISE. Objet: pratique du jeu de boules. Siège: hôtel Continental, à Dijon.

LE POILU DE FRANCE, section de Vendœuvres. Siège social: Vendœuvres. But: camaraderie et solidarité. Déclaration à la préfecture de l'Indre, le 1<sup>er</sup> mars 1922.

3 mars 1922. LA SAUVEGARDE DE LA FAMILLE FRANÇAISE, 81, rue de la Palud, Marseille. Objet: aide à la famille.

4 mars 1922, date de la déclaration à la sous-préfecture de l'UNION SPORTIVE MONTMÉDIENNE, à Montmédy (Meuse). But: éducation physique et préparation militaire.

Déclaration à la préfecture le 4 mars 1922. ASSOCIATION DES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE DE LA RÉGION DE LONGUYON. Objet: grouper tous les prisonniers, leur prêter appui, les aider à trouver une situation. Siège social: hôtel de ville de Longuyon (Meurthe-et-Moselle).

4 mars 1922. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon du PATRONAGE NOTRE-DAME D'HURIEL. Objet: éducation populaire des jeunes filles. Siège: rue de l'Hospice, Huriel (Allier).

Le 4 mars 1922, sous le n° 102, a été déclarée à la sous-préfecture de Gray (Haute-Saône), une association ayant pour titre: ASSOCIATION NOTARIALE DE L'ARRONDISSEMENT DE GRAY, et pour objet d'étudier et résoudre les questions d'intérêt général ou particulier concernant le notariat, de concourir à la défense des droits de notaires et de leur faciliter l'accomplissement de leurs fonctions. Son siège social est à Gray rue Victor-Hugo, n° 18, en la chambre des notaires de l'arrondissement.

6 mars 1922. L'ARCOISE. Objet: gymnastique sports, éducation populaire. Siège social à Arc-les-Gray (Haute-Saône).

8 mars 1922. SOCIÉTÉ DES AMIS ET VRAIS AMIS DE GNAFRON-PANCRACE-ISIDORE. Objet: former une nouvelle génération d'artistes pour le théâtre Guignol et populariser l'œuvre de Laurent Mourguet. Siège: 30, quai Saint-Antoine, Lyon.

8 mars 1922. (N° 609.) LES ANCIENS DU 417<sup>e</sup> R. I. café des Américains, Toulouse. Objet: aide aux anciens du corps et aux familles des morts.

Déclaration du 10 mars 1922. UNION DES OFFICIERS DE COMPLÉMENT ET DES OFFICIERS EN RETRAITE DE L'ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE. But: resserrer les liens de camaraderie. Siège: mairie de Béthune (Pas-de-Calais).

10 mars 1922. SOCIÉTÉ DES AMIS (QUAKERS). But: groupement religieux. Siège: 20, avenue Victoria, Paris (1<sup>er</sup>).